

N°A2022-88

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Occupation du Domaine Public – PEM Piscines chez Mme VAHLE Patricia - 5 bis Chemin des Héritages

Le Maire de la Commune du ROVE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,
- **Vu** le Code de la Route réglementant la circulation, notamment les articles L325-1 et suivants
- **Vu** l'article R610-5 du Code Pénal,
- **Vu** la demande de l'entreprise PEM Piscines pour Mme VAHLE Patricia, en date du 28/10/2022.

- **Considérant la nécessité de laisser stationner un camion pour la livraison d'une piscine n°5 bis Chemin des HERITAGES et d'assurer la liberté de passage pour les autres usagers de la route pendant les travaux de terrassement et de pose, entre le lundi 07 novembre 2022 et le vendredi 18 novembre 2022.**

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'entreprise PEM Piscines est autorisée à occuper le domaine public devant le 5bis Chemin des HERITAGES interdit afin de permettre la livraison et la pose d'une piscine chez Mme VAHLE Patricia,

Du lundi 07/11/2022 à 08h00 au vendredi 18/11/2022 à 18h00.

ARTICLE II

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise intervenante, conformément aux dispositions en vigueur, pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE III

Les usagers devront se conformer strictement à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données par les agents chargés du service d'ordre.

En aucun cas la société ne pourra fermer l'accès au Chemin des HERITAGES.
La liberté de passage devra être maintenue pour les autres usagers de la route.

ARTICLE IV

Tous les véhicules en stationnement irrégulier seront mis en fourrière.

ARTICLE V

Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Chef de Poste de Police Municipale,
Monsieur le Commandant de Brigade de Carry-le-Rouet,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Rove, le 04 novembre 2022

Georges ROSSO
Maire du ROVE,
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence
Chevalier de la Légion d'Honneur

